

19 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
COURBEVOIE

11 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

3 039 723

21 N° d'enregistrement national : 15 57179

51 Int Cl⁸ : H 02 K 11/00 (2017.01), B 60 H 1/00

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 28.07.15.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 03.02.17 Bulletin 17/05.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

○ Demande(s) d'extension :

71 Demandeur(s) : VALEO SYSTEMES THERMIQUES
Société par actions simplifiée — FR.

72 Inventeur(s) : CAPOULUN GEOFFROY et FARKH
ALAIN.

73 Titulaire(s) : VALEO SYSTEMES THERMIQUES
Société par actions simplifiée.

74 Mandataire(s) : VALEO SYSTEMES THERMIQUES
Société par actions simplifiée.

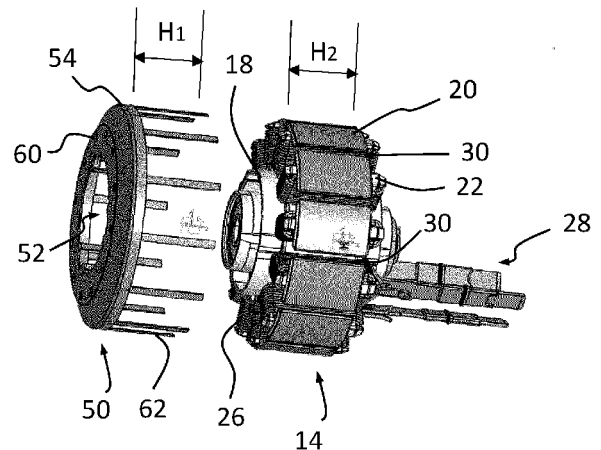
54 MOTEUR ELECTRIQUE A COMMUTATION ELECTRONIQUE ET DISPOSITIF DE PULSION D'AIR
CORRESPONDANT.

57 Un dispositif de pulsion d'air selon l'invention comprend un moteur électrique (2) comportant un rotor et un stator (14).

Le stator comporte des dents agencées de manière à ce qu'une zone de passage (30) pour l'enroulement d'une bobine soit formée entre deux dents voisines.

Le stator est en contact avec un moyen support du moteur électrique, métallique et connecté électriquement à une masse électrique.

Au moins un écran (50) est relié électriquement au moyen support, ledit au moins un écran comportant des moyens de fermeture (62, 68) qui s'étendent axialement pour combler au moins une desdites zones de passage entre deux dents du stator (14).



FR 3 039 723 - A1



MOTEUR ELECTRIQUE A COMMUTATION ELECTRONIQUE ET DISPOSITIF DE PULSION D'AIR CORRESPONDANT

La présente invention se rapporte au domaine des moteurs électriques, et
5 notamment à celui des moteurs à commutation électronique. Plus spécifiquement,
l'invention concerne des dispositifs de pulsion d'air dans des véhicules
automobiles comportant de tels moteurs électriques.

Un dispositif de pulsion d'air équipé d'un moteur électrique selon l'invention
est, par exemple, utilisé dans un système de ventilation, de chauffage et/ou de
10 climatisation d'un véhicule automobile.

Les moteurs électriques à commutation électronique, ou moteurs à courant
continu sans balai (connu également sous la dénomination anglaise de
« brushless »), comportent un ensemble rotor et stator, chacun de ces
composants étant porteur d'éléments électromagnétiques dont l'interaction génère
15 le déplacement du rotor relativement au stator. Le rotor et le stator sont montés
indépendamment l'un de l'autre dans ledit moteur, et il convient de s'assurer que
le positionnement relatif de ces deux composants est correct pour un
fonctionnement optimal du moteur. Par ailleurs, la commutation de courant dans
les bobines du stator génère des ondes électromagnétiques qui peuvent perturber
20 le fonctionnement d'autres appareils électroniques disposés à proximité.

La présente invention s'inscrit dans ce contexte et elle vise à proposer un
moteur électrique et un dispositif de pulsion d'air associé qui permettent de limiter
la propagation d'ondes électromagnétiques hors du dispositif de pulsion d'air.

Par dispositif de pulsion d'air, on entend un dispositif permettant d'aspirer
25 et/ou de souffler de l'air.

Un dispositif de pulsion d'air comporte un moteur électrique à commutation
électronique, qui comporte un rotor et un stator. Le moteur électrique peut
notamment comporter une roue de ventilation entraînée en rotation par un arbre
de sortie du moteur, et le rotor, adapté pour tourner autour du stator, peut
30 notamment être solidaire en rotation de l'arbre de sortie.

Le stator présente une pluralité de dents agencées radialement en étoile
autour d'un axe longitudinal de manière à ce qu'une zone de passage pour

l'enroulement d'une bobine magnétique autour de chacune des dents soit formée entre deux dents voisines.

Selon l'invention, le stator est en contact avec un moyen support du moteur électrique, ledit moyen support étant métallique et connecté électriquement à une masse électrique. En outre, au moins un écran est relié électriquement au moyen support, ledit au moins un écran comportant des moyens de fermeture qui s'étendent le long de l'axe longitudinal pour combler au moins une desdites zones de passage entre deux dents du stator.

Cet agencement permet la formation d'une enceinte conductrice reliée à la masse électrique, et donc maintenue à un potentiel fixe, de manière à former un blindage électromagnétique apte à confiner à l'intérieur du dispositif de pulsion d'air le champ électrique créé par la commutation de courant dans les bobines du stator.

Selon une première série de caractéristiques, prises seules ou en combinaison, on pourra prévoir que :

- l'écran s'étend transversalement entre le rotor et le stator ;
- l'écran s'étend sur toute la surface du stator ;
- l'écran présente une forme annulaire sensiblement plane, qui peut notamment être percée en son centre pour être traversée par l'arbre de sortie moteur ;
- les moyens de fermeture comportent des pattes prolongeant sensiblement perpendiculairement le bord délimitant la périphérie dudit écran ;
- les pattes s'étendent sur une hauteur sensiblement égale à la hauteur des zones de passage du stator ;
- les pattes sont régulièrement disposées sur tout le pourtour de l'écran ;
- le nombre de pattes sur l'écran est égal au nombre de zones de passage sur le stator ;
- l'écran est fixé sur le stator.

Avantageusement, l'écran tel que décrit ci-dessus est un premier écran formant partie d'une couverture du stator comportant en outre un deuxième écran,

disposé en couverture du stator du côté axial du stator opposé au côté couvert par ledit premier écran, entre ledit stator et le moyen support, ledit deuxième écran étant également relié électriquement au moyen support et à la masse électrique.

Dans ce contexte, on peut prévoir que :

- 5 - le deuxième écran s'étend transversalement à l'arbre de sortie moteur ;
- le deuxième écran s'étend sur toute la surface du stator ;
- le deuxième écran présente une forme annulaire sensiblement plane, qui peut notamment être percée en son centre pour être traversée par l'arbre de sortie moteur ;
- 10 - les moyens de fermeture prolongent sensiblement perpendiculairement le bord délimitant la périphérie du deuxième écran ;
- le deuxième écran est fixé sur le stator ;
- le deuxième écran s'étend axialement, entre le stator et ledit moyen support ;
- 15 - le deuxième écran s'étend sensiblement dans le prolongement des plaques portées en périphérie dudit stator ;
- le deuxième écran présente une forme de couronne annulaire ;
- les moyens de fermeture s'étendent sensiblement axialement dans la continuité de la paroi formant ladite couronne annulaire ;
- 20 - le deuxième écran est fixé sur le moyen support ;
- les moyens de fermeture sont portés par le premier écran et par le deuxième écran ; soit les moyens de fermeture portés par le premier écran s'étendent en regard des moyens de fermeture portés par le deuxième écran, lesdits moyens de fermeture s'étendant sur une dimension axiale légèrement
- 25 inférieure à la moitié de la dimension axiale du stator ; soit les deux écrans sont agencés par rapport au stator de manière à ce que les zones de passage entre les dents du stator soient comblés alternativement par un moyen de fermeture porté par le premier écran et par un moyen de fermeture porté par le deuxième écran, lesdits moyens de fermeture s'étendant sur une dimension axiale sensiblement
- 30 égale à la dimension axiale du stator ;

- les deux écrans présentent des moyens de mise à la masse communs ;
- les moyens de mise à la masse communs sont formés par au moins une vis de fixation traversant le stator, au contact d'au moins le deuxième écran et le premier écran, pour venir en prise dans le moyen support ;
- 5 - le premier écran et/ou le deuxième écran sont réalisés en un matériau conducteur électriquement, qui peut être à titre d'exemple de l'aluminium ;
- l'arbre de sortie du moteur est monté à rotation à l'intérieur du moyen support par l'intermédiaire de paliers de roulement ;
- dans le cas où ledit moyen support présente la forme d'une platine et
10 notamment d'un fût disposé en saillie de la platine et autour duquel peut être monté le stator, la platine du moyen support forme un dissipateur thermique porteur d'une carte électronique de commande, notamment de l'alimentation des bobines du stator ;
- le rotor, agencé autour du stator, est porteur d'au moins un aimant
15 permanent dont l'interaction avec lesdites bobines alimentées en courant génère un mouvement de rotation du rotor autour du stator.

L'invention concerne également un système de chauffage, de ventilation et/ou de climatisation d'un véhicule automobile comprenant au moins un dispositif de pulsion d'air conforme à ce qui a été décrit précédemment.

- 20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée d'un mode de réalisation qui va suivre et pour la compréhension de laquelle on se reportera aux dessins annexés parmi lesquels :
- la figure 1 est une représentation éclatée en perspective d'un dispositif de pulsion d'air selon l'invention ;
 - 25 - la figure 2 illustre schématiquement un dispositif de pulsion d'air comportant selon l'invention des moyens de confinement axiaux des rayonnements électromagnétiques et des moyens de fermeture de zones de passage entre les dents du stator visibles sur la figure 1 ;
 - la figure 3 est une vue en perspective d'un stator équipant un moteur
30 électrique dans un dispositif de pulsion d'air selon l'invention, et d'un écran formant moyen de confinement axial, ledit écran portant des

- moyens de fermeture selon l'invention aptes à être logés dans les zones de passage entre les dents du stator ;
- la figure 4 est une vue similaire à celle de la figure 3 dans laquelle l'écran a été assemblé sur le stator, les moyens de fermeture étant logés dans les zones de passage entre les dents du stator ;
 - la figure 5 illustre schématiquement un dispositif de pulsion d'air comportant selon un mode de réalisation particulier de l'invention des moyens de confinement axiaux à deux écrans, disposés de part et d'autre du stator ;
 - la figure 6 est une vue en perspective d'un stator et des moyens de confinement axiaux à deux écrans, selon la figure 5 ;
 - la figure 7 illustre schématiquement un dispositif de pulsion d'air comportant des moyens de confinement axiaux, à deux écrans, de ces mêmes rayonnements selon une variante de réalisation, et
 - les figures 8 et 9 sont des représentations d'éléments formant le stator d'un dispositif de pulsion d'air, à savoir une tôle (figure 8) et un carter surmoulé sur un empilement de ces tôles (figure 9).

Un dispositif de pulsion d'air 1, qui permet d'aspirer et de souffler de l'air, comporte au moins un moteur électrique à commutation électronique 2, qui peut notamment être apte à entraîner en rotation une roue de ventilation 4, de type ici à ailettes 6, par l'intermédiaire d'un arbre de sortie 8 du moteur électrique. Le dispositif peut comporter en outre au moins un moyen support 10 intégrant plusieurs fonctions parmi lesquelles le support du moteur électrique 2, le refroidissement des composants dudit dispositif et le support d'une carte électronique de commande 12 dudit moteur électrique.

Le moteur électrique comporte principalement un stator 14 inducteur et un rotor 16 induit, porteur de l'arbre de sortie 8 apte à entraîner la roue de ventilation 4. Le stator 14 est rendu solidaire du moyen support 10 du moteur électrique, et le rotor 16 est agencé autour du stator 14 pour être entraîné en rotation sous l'effet des champs magnétiques générés par le bobinage et les aimants associés au rotor et au stator.

Le stator 14 présente une forme de révolution autour d'un axe longitudinal principal, sensiblement parallèle à l'axe de rotation du rotor. Le stator comporte un empilement de tôles 17 (une tôle étant visible en figure 8) et un carter 18 venant recouvrir ce dernier, ledit carter étant réalisé en matière plastique. Les tôles 17 du stator sont empilées selon l'axe principal de révolution, chaque plaque de tôle apte à être empilée présentant la forme de branches 19 disposées en étoile autour d'un anneau central et prolongées à leur extrémité libre par une barre 20 perpendiculaire à ladite branche.

Le carter 18 du stator, visible en détail sur la figure 9, est formé de deux coques rapportées de part et d'autre de l'empilement de tôles et présentant chacune une paroi centrale annulaire qui délimite le contour d'un alésage interne 21, et dont la face externe est prolongée par une pluralité de dents 22 agencées radialement en étoile. On comprend que le carter est surmoulé sur l'empilement de tôles de sorte que les dents du carter recouvrent les branches des tôles, les barres des tôles dépassant à l'extrémité radiale libre des dents. Le stator 14 comporte un bobinage d'excitation composé de plusieurs phases, comportant chacune au moins un enroulement de fil 26, dont les sorties sont raccordées électriquement à des moyens d'alimentation ici non représentés (seuls les moyens de raccordement 28 étant visibles notamment sur la figure 3).

Dans un mode de réalisation particulier, le stator comporte douze dents bobinées en triphasé. L'enroulement de fil est réalisé autour des dents, chaque dent portant un élément de bobinage. Et tel qu'illustré, les empilements de tôles 17 débouchant à l'extrémité radiale libre du carter sont dimensionnés pour prévoir une zone de passage 30 entre chacune des dents 22 apte à laisser la place nécessaire pour réaliser l'enroulement du fil autour des dents.

Le rotor 16 présente une forme de cloche, avec une couronne annulaire 32 et une paroi de fermeture 34 disposée à une extrémité de ladite couronne. La paroi de fermeture peut prendre une forme plane sensiblement perpendiculaire à l'axe de la couronne ou bien une forme incurvée en dégagement de la couronne, et elle porte en son centre l'arbre de sortie moteur 8.

La couronne 32 présente un diamètre supérieur au diamètre extérieur du stator, de sorte que le rotor peut venir en recouvrement du stator. La couronne

présente une face interne qui est tournée vers le stator dans cette position de recouvrement, et au moins un aimant permanent 36 est disposé sur cette face interne de la couronne du rotor.

5 Lorsque le moteur est assemblé, le stator 14 est disposé dans le corps du rotor 16 délimité par la couronne 32. Le rotor et le stator sont ainsi agencés pour que l'aimant permanent 36 porté par le rotor 16 soit constamment disposé dans le champ magnétique généré par les bobines du stator 14 lorsque celles-ci sont alimentées en courant, de manière à générer un mouvement de rotation du rotor autour du stator.

10 Dans le dispositif de pulsion d'air 1 comportant le moteur électrique 2 selon l'invention, le stator 14 et le rotor 16 sont agencés de sorte que la paroi de fermeture 34 du rotor est tournée vers la roue de ventilation 4 et que le stator 14 est disposé en regard du moyen support 10. Ce dernier présente ici la forme d'une platine 38 et d'un fût 40 disposé en saillie de la platine et présentant un canal
15 interne 42 débouchant sensiblement au centre de la platine, et ce moyen support est fixé par rapport à la structure du véhicule, ici par l'intermédiaire d'un bâti 44 illustré sur la figure 1.

La platine 38 s'étend dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe de révolution du canal interne du fût 40. Le fût, sensiblement cylindrique, est apte à
20 être logé dans l'alésage interne 21 du stator 14 et à recevoir l'arbre de sortie moteur 8 solidaire du rotor 16, de sorte que l'on comprend que ce moyen support 10 assure le positionnement correct du rotor 16 par rapport au stator 14. On peut observer sur les figures 1, 2, 5 et 7 que le fût 40 et la platine 38 forment une pièce monobloc, étant entendu que le moyen support est monobloc dès lors
25 que la séparation du fût et de la platine entraîne une destruction de l'un ou l'autre de ces composants. La platine 38 présente sur les figures une forme discoïdale, mais on comprend que celui-ci peut prendre d'autres formes, par exemple rectangulaire, carrée, elliptique, etc.

La platine 38 du moyen support forme un dissipateur thermique porteur
30 d'une carte électronique de commande 12, notamment de l'alimentation des bobines du stator. La carte électronique de commande est disposée sur la face de la platine 38 orientée à l'opposé du fût 40.

De façon préférentielle, le moyen support 10 est en métal et il peut être couplé thermiquement au dispositif par l'intermédiaire d'une pâte thermique. Ainsi, la platine 38 faisant office de dissipateur thermique peut refroidir efficacement l'organe électronique par conduction thermique. De plus, le fait que le moyen support soit réalisé en métal et relié à la masse de l'organe électronique permet de bloquer des rayonnements électromagnétiques émis par l'organe électronique, ces rayonnements pouvant perturber le fonctionnement du moteur électrique. En outre, le fait que le moyen support soit en métal permet de relier le stator 14 à la masse par l'intermédiaire du moyen support 10. En effet, la platine 38 du moyen support 10 est fixée par rapport à la structure du véhicule, via ici le bâti 44, de sorte que le moyen support est considéré comme relié électriquement à la terre. Préférentiellement, le moyen support est en aluminium, de telle sorte que l'on associe pour cette pièce des caractéristiques de légèreté et de bonne conduction thermique.

Tel que cela est notamment visible sur les figures 2, 5 et 7, le stator 14 est figé sur le moyen support 10 et le rotor 16 est agencé pour tourner autour du stator 14. Notamment, le stator est disposé autour du fût 40, en étant au contact de la face externe du fût, tandis que le rotor 16 est reçu, par l'intermédiaire de l'arbre de sortie 8 dont il est solidaire, dans le canal interne 42 du fût. L'alimentation électrique des fils de bobine crée des champs magnétiques, qui forcent la rotation du rotor entraîné sous l'effet de l'aimant permanent 36 qu'il porte. Il en résulte un entraînement de l'arbre de sortie 8 du moteur qui tel qu'illustré est porté par le rotor 16 et qui est monté à rotation à l'intérieur du fût 40 du moyen support par l'intermédiaire de roulements.

Deux roulements 46, 48 sont insérés dans le moyen support 10 pour servir de guide de rotation à l'arbre de sortie 8 du moteur entraîné par ailleurs en rotation par le rotor 16. Ces roulements peuvent être des roulements à billes, tel qu'illustré schématiquement, mais on comprendra qu'ils pourraient prendre la forme de roulements à rouleaux, à aiguilles, ou autres...

La roue de ventilation 4 du dispositif de pulsion d'air 1 est rendu solidaire de l'extrémité libre de l'arbre de sortie 8 du moteur qui s'étend à l'opposé du stator 14 et du moyen support 10, et elle comporte, disposées à sa périphérie, une pluralité

d'ailettes 6. La rotation du rotor entraîne en rotation la roue qui contribue à produire de l'air pulsé par l'intermédiaire des ailettes.

Il est particulièrement notable selon l'invention que le moteur électrique 2 formé par le rotor 16 et le stator 14 comporte en outre des moyens de confinement pour éviter la propagation des rayonnements électromagnétiques à l'extérieur du moteur et du dispositif de pulsion d'air.

Notamment le moteur comporte des moyens de confinement radiaux, c'est-à-dire des moyens permettant de limiter la propagation de ces rayonnements électromagnétiques sensiblement perpendiculairement à l'axe longitudinal de l'arbre de sortie du moteur.

La face interne de la paroi annulaire centrale dudit stator est en contact avec le fût 40 agencé en saillie de la platine 38, étant entendu que la pièce monobloc formée par le fût 40 et la platine 38 est métallique et reliée à une masse électrique. Il en résulte que les tôles 17 métalliques sont portées à la masse électrique et que les barres 20 disposées radialement à l'extrémité libre des tôles forment les moyens de limitation des rayonnements électromagnétiques.

Afin que ces moyens de confinement radiaux soient efficaces, il convient de s'assurer de la correcte connexion à la masse électrique des tôles 17 et donc s'assurer du bon contact entre le stator 14 et le moyen support 10. On pourra par exemple prévoir que l'alésage interne 21 du stator présente une forme tronconique, et que le profil externe du fût 40 du moyen support sur lequel vient s'emmancher le stator 14 présente également une forme tronconique correspondante. De la sorte, on s'assure d'un contact sur toute la périphérie du fût lors de l'emmanchement du stator sur le moyen support.

Par ailleurs, les moyens de confinement des rayonnements électromagnétiques selon l'invention peuvent être des moyens de confinement axiaux et comporter au moins un écran additionnel réalisé dans un matériau conducteur, notamment en aluminium, et relié électriquement à la masse. On peut notamment prévoir de disposer un tel écran d'un côté ou de l'autre du stator 14, ou des deux côtés.

Sur les figures 2 et 3, un premier écran 50 est disposé transversalement à l'arbre de sortie 8, entre le stator 14 et le rotor 16. Afin de former un moyen de confinement efficace, le premier écran 50 s'étend transversalement sur tout le diamètre du stator.

5 Tel qu'illustré sur la figure 3, on peut prévoir que le premier écran 50 présente une forme annulaire sensiblement plane, percée en son centre d'un alésage 52 pour être traversé par l'arbre de sortie du moteur qui s'étend entre le rotor et le stator et pour permettre un passage d'air nécessaire au refroidissement des bobines du moteur. Le premier écran 50 peut présenter, en prolongement de
10 son bord périphérique 54, un bord tombé régulier sur tout le pourtour du premier écran.

Le premier écran 50 est fixé sur le stator 14. Les moyens de fixation prévus, par vissage, permettent en outre la mise à la masse de ce premier écran 50 sur la platine 38. Il est ainsi prévu d'utiliser les vis de fixation 56 pour la mise à la masse
15 du premier écran 50, cette mise à la masse étant nécessaire pour que le premier écran soit apte à limiter la propagation des rayonnements électromagnétiques. Tel que cela est visible sur la figure 2, au moins une des vis de fixation 56 traverse à cet effet le stator 14 pour venir en prise de l'autre côté du stator, sur la platine 38, dans un trou taraudé 58. La connexion électrique de l'écran et sa mise à la masse
20 se fait par l'intermédiaire de la platine 38 métallique, de la au moins une vis de fixation métallique 56 en prise dans la platine, et du contact entre l'écran et la tête de vis.

Sur les figures 3 et 4, on a rendu visible le fait que le premier écran 50 peut être percé axialement d'orifices d'aération 60 répartis circulairement, et
25 régulièrement espacés les uns des autres. Notamment dans la configuration illustrée dans laquelle le stator 14 et le premier écran 50 sont agencés de sorte que ces orifices d'aération s'étendent au droit des zones de passage 30 et des espaces laissés entre les dents bobinées du stator, cela permet de refroidir efficacement les moyens électromagnétiques portés par le rotor 16 et le stator 14.

30 Le premier écran 50 comporte avantageusement des pattes 62 prolongeant sensiblement perpendiculairement le bord périphérique de l'écran. Ces pattes s'étendent sur une hauteur H1, telle qu'identifiée sur la figure 3, et elles sont

régulièrement disposées sur tout le pourtour de l'écran. Ces pattes 62 forment des moyens de fermeture des zones de passage 30 formées dans le stator entre deux dents 22 voisines. Lorsque le premier écran est assemblé sur le stator, les pattes viennent se loger dans ces zones de passage et elles affleurent avec les barres métalliques 20 s'étendant en saillie des dents 22 voisines de manière à former une surface périphérique du stator sensiblement continue. La hauteur H1 des pattes correspond sensiblement à la hauteur H2 de l'empilement de tôles, telle qu'identifiée sur la figure 3, et la largeur des pattes est légèrement inférieure à la largeur des zones de passage, afin que chacune des pattes puisse être insérée dans une zone de passage respective. On prévoit autant de pattes 62 sur l'écran qu'il y a de zones de passage 30 sur le stator. Les pattes de fermetures 62 sont avantageusement guidées et maintenues en place par les coques formant le carter 18 et surmoulées sur l'empilement de tôles, afin d'être correctement implantées et de combler intégralement les zones de passage correspondantes.

On comprend que ces moyens de fermeture formés par les pattes viennent améliorer le confinement radial des rayonnements électromagnétiques, en formant une cloison sensiblement continue sur tout le pourtour du stator, chaque élément de cette cloison, que ce soit les barres 20 de l'empilement de tôles ou les pattes 62, étant porté à la masse électrique tel que cela a été précisé précédemment. Il est particulièrement intéressant selon l'invention que ces moyens de complément du confinement radial de rayonnements électromagnétiques soient portés par des moyens assurant le confinement axial de ces mêmes rayonnements.

On va maintenant décrire, notamment en se référant aux figures 5 à 7, des modes de réalisation particuliers en ce que l'on prévoit deux écrans pour former une couverture plus efficace du stator. Un premier écran 64 est disposé en couverture du stator 14 tel que cela a été précisé précédemment, entre le rotor 16 et le stator 14, et un deuxième écran est disposé du côté axial du stator 14 opposé au côté couvert par ledit premier écran 64, c'est-à-dire entre ledit stator 14 et la platine 38. Ce deuxième écran est également en aluminium comme le premier écran.

Du fait de la présence de la platine, ce deuxième écran peut présenter plusieurs variantes. Dans une première variante, illustrée sur les figures 5 et 6, le deuxième écran 66 s'étend transversalement à l'axe de l'arbre de sortie moteur et il présente une forme similaire à celle du premier écran décrit précédemment, en étant son symétrique par rapport au stator. De la sorte, le deuxième écran 66 s'étend radialement sur tout le diamètre du stator, et il comporte des deuxièmes pattes 68 qui prolongent perpendiculairement le bord périphérique de l'écran. Tel qu'illustré sur la figure 5, on prévoit autant de deuxièmes pattes 68 sur le deuxième écran qu'il y a de zones de passage 30 dans le stator. Et chacune de ces pattes s'étend sur une hauteur H3, telle qu'identifiée sur la figure 6, sensiblement égale à la moitié de la hauteur H2, et l'on prévoit que les pattes 62 du premier écran 50 s'étendent sur la même hauteur H3 que celle des deuxièmes pattes 68 du deuxième écran. Ainsi, on comprend que lors de l'assemblage des écrans autour du stator, une patte 62 du premier écran et une deuxième patte 68 du deuxième écran viennent dans une zone de passage 30, en fermant chacune une moitié de ladite zone.

En variante non représentée, il pourrait être prévu que les pattes 62 du premier écran 50 et les deuxièmes pattes 68 du deuxième écran s'étendent chacune sur une hauteur H1 équivalente à la hauteur des zones de passage, et que le nombre de pattes du premier écran, ainsi que le nombre de pattes du deuxième écran, soit de moitié celui des zones de passage du stator, les pattes du premier et du deuxième écran venant en alternance remplir les zones de passage 30.

Au moins une des vis de fixation 56 permet la mise à la masse, par exemple à un même potentiel électrique sensiblement nul de la platine 38, du premier écran 50 et du deuxième écran 66. La présence de deux écrans permet d'assurer un confinement axial optimal des rayonnements électromagnétiques et cela peut permettre de prévoir des pattes de fermeture radiales du stator qui soient plus robustes, car moins hautes.

Dans une deuxième variante, illustrée sur la figure 7, le deuxième écran 70 peut s'étendre axialement, sensiblement dans le prolongement des plaques 24 portées en périphérie dudit stator 14, le deuxième écran 70 présentant alors une

forme de couronne annulaire. Dans ce cas, il est possible de fixer le deuxième écran soit sur le stator 14, soit sur la platine 38. La fixation du deuxième écran 70 sur la platine 38 peut notamment se faire alors par des secondes vis de fixation qui coopèrent avec des alésages taraudés correspondants dans des fûts secondaires agencés en saillie de la platine autour du fût. Des pattes de fixation, prolongeant perpendiculairement la couronne, assurent la fixation du deuxième écran et la mise à la masse.

La description qui précède vise à expliquer comment l'invention permet d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et notamment de proposer un dispositif de pulsion d'air qui limite la propagation des rayonnements électromagnétiques, par l'élaboration de moyens de confinement simples à fabriquer, simples à monter et particulièrement efficaces. Il est notable qu'un confinement est rendu possible dans toutes les directions, avec aussi bien un confinement radial qu'un confinement axial, les moyens de confinement axiaux portant des moyens de confinement radiaux complémentaires de ceux prévus par ailleurs. Il convient de noter que l'invention n'est pas limitée aux seuls dispositifs de pulsion d'air conformes aux modes de réalisation explicitement décrits en regard des figures 1 à 7. A titre d'exemple, on pourra, sans sortir du cadre de l'invention, modifier la forme de l'écran dès lors qu'il forme bien une partie d'un caisson fermant de façon étanche au moins un côté du stator.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de pulsion d'air comportant un moteur électrique (2) à commutation électronique, ledit moteur comportant un rotor (16) et un stator (14),
5 dans lequel ledit stator (14) présente une pluralité de dents (22) agencées radialement en étoile autour d'un axe longitudinal de manière à ce qu'une zone de passage (30) pour l'enroulement d'une bobine magnétique autour de chacune des dents soit formée entre deux dents voisines,
- caractérisé en ce que :
- 10 - le stator est en contact avec un moyen support (10) du moteur électrique, ledit support étant métallique et connecté électriquement à une masse électrique,
- au moins un écran (50, 64, 66, 70) est relié électriquement au moyen support (10), ledit au moins un écran comportant des moyens de
15 fermeture (62, 68) qui s'étendent le long de l'axe longitudinal pour combler au moins une desdites zones de passage entre deux dents du stator.
2. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication 1, caractérisé en ce que ledit écran (50, 64) s'étend transversalement entre le rotor (16) et le stator (14).
- 20 3. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit écran (50, 64) s'étend sur toute la surface du stator (14).
4. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit écran (50, 64, 66) présente une forme annulaire sensiblement plane.
- 25 5. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'écran est percé en son centre d'un alésage (52) pour être traversé par un arbre de sortie (8) du moteur.
6. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'une roue de ventilation (4) est rendue solidaire de l'extrémité libre de

l'arbre de sortie (8) du moteur qui s'étend à l'opposé du stator (14) et du moyen support (10).

7. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens de fermeture comportent des pattes (62) prolongeant sensiblement perpendiculairement le bord délimitant la périphérie dudit écran (50, 64).

8. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les pattes (62) s'étendent sur une hauteur sensiblement égale à la hauteur des zones de passage (30) du stator (14).

9. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les pattes (62) sont régulièrement disposées sur tout le pourtour de l'écran (50, 64).

10. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le nombre de pattes (62) sur l'écran (50, 64) est égal au nombre de zones de passage (30) sur le stator (14).

11. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications 2 à 10, caractérisé en ce que ledit écran (50, 64) est fixé sur le stator (14).

12. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit écran est un premier écran (64) formant partie d'une couverture du stator (14) comportant en outre un deuxième écran (66), disposé en couverture du stator du côté axial du stator opposé au côté couvert par ledit premier écran, entre ledit stator et ledit moyen support (10), ledit deuxième écran (66) étant également relié électriquement au moyen support et à la masse électrique.

13. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication 12, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (66) s'étend transversalement à un arbre de sortie moteur (8).

14. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (66) s'étend sur toute la surface du stator (14).

15. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications 13 ou 14, caractérisé en ce que lesdits moyens de fermeture consistent en des deuxièmees pattes (68) qui prolongent sensiblement perpendiculairement le bord délimitant la périphérie du deuxième écran (66).

5 16. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications 12 à 15, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (66) est fixé sur le stator (14).

17. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication 12, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (70) s'étend axialement, entre le stator (14) et ledit moyen support (10).

10 18. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (70) s'étend sensiblement dans le prolongement de la périphérie dudit stator (14).

19. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (70) présente une forme de couronne annulaire.

15 20. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que lesdits moyens de fermeture s'étendent sensiblement axialement dans la continuité de la paroi formant ladite couronne annulaire.

21. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications 17 à 20, caractérisé en ce que ledit deuxième écran (70) est fixé sur le moyen support (10).

20 22. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications 12 à 21, caractérisé en ce que lesdits moyens de fermeture sont portés par le premier écran (64) et par le deuxième écran (66, 70).

25 23. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que lesdits moyens de fermeture portés par le premier écran (64) s'étendent en regard des moyens de fermeture portés par le deuxième écran (66, 70), lesdits moyens de fermeture s'étendant sur une dimension axiale légèrement inférieure à la moitié de la dimension axiale du stator (14).

30 24. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication 22, caractérisé en ce que les deux écrans sont agencés par rapport au stator de manière à ce que les zones de passage entre les dents (22) du stator soient comblés alternativement par un

moyen de fermeture porté par le premier écran (64) et par un moyen de fermeture porté par le deuxième écran (66, 70), lesdits moyens de fermeture s'étendant sur une dimension axiale sensiblement égale à la dimension axiale du stator.

25. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications 12 à 24, caractérisé en ce que les deux écrans présentent des moyens de mise à la masse communs.

26. Dispositif de pulsion d'air selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les moyens de mise à la masse communs sont formés par au moins une vis de fixation (56) traversant le stator (14), au contact d'au moins le deuxième écran et le premier écran, pour venir en prise dans le moyen support.

27. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, en combinaison avec au moins la revendication 12, caractérisé en ce que le premier écran et/ou le deuxième écran sont réalisés en un matériau conducteur électriquement.

28. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'un arbre de sortie (8) du moteur est monté à rotation à l'intérieur du moyen support (10) par l'intermédiaire de roulements (46, 48).

29. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que le moyen support (10) comprend au moins une platine (38) qui forme un dissipateur thermique porteur d'une carte électronique de commande (12), notamment de l'alimentation des bobines du stator.

30. Dispositif de pulsion d'air selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit rotor (16), agencé autour du stator (14), est porteur d'au moins un aimant permanent (36) dont l'interaction avec lesdites bobines alimentées en courant génère un mouvement de rotation du rotor autour du stator.

31. Système de chauffage, de ventilation et/ou de climatisation d'un véhicule automobile comprenant au moins un dispositif de pulsion d'air (1) conforme à au moins l'une quelconque des revendications précédentes.

1 / 3

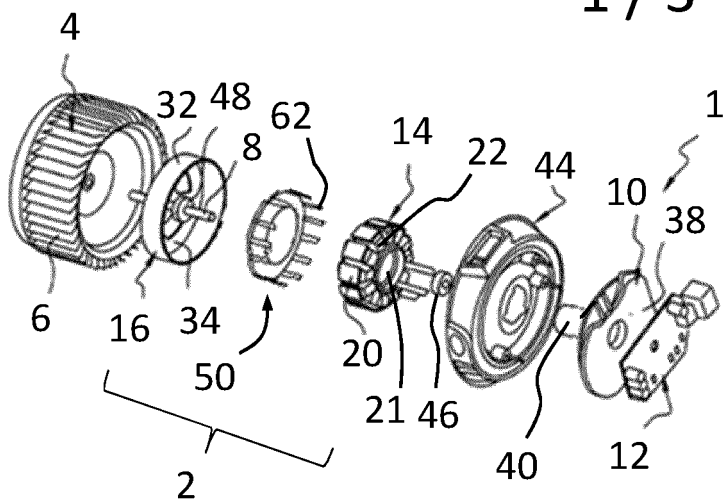


FIG. 1

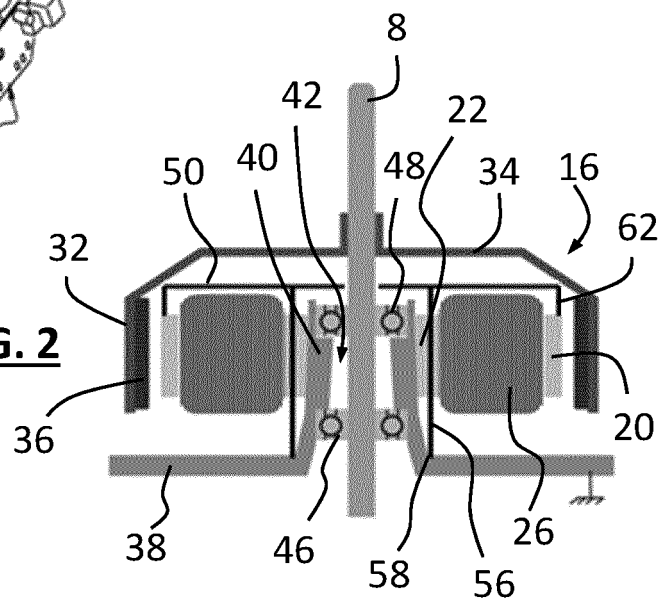


FIG. 2

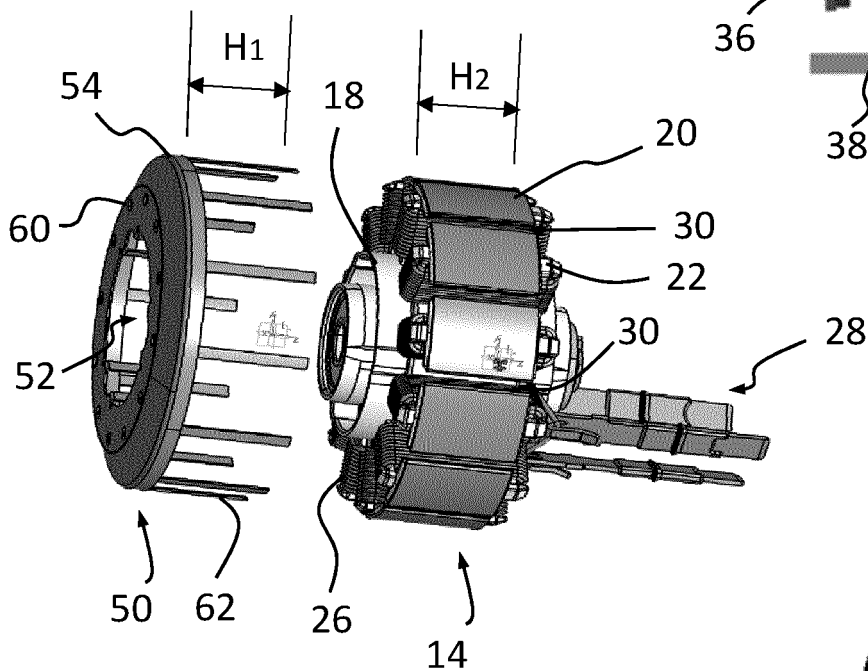
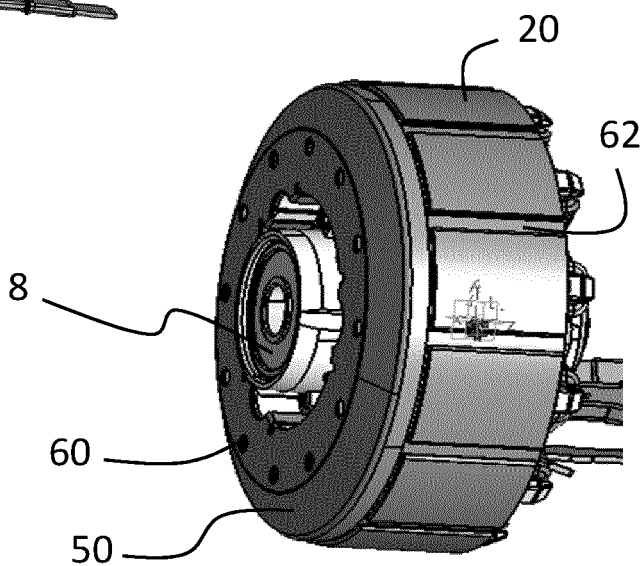
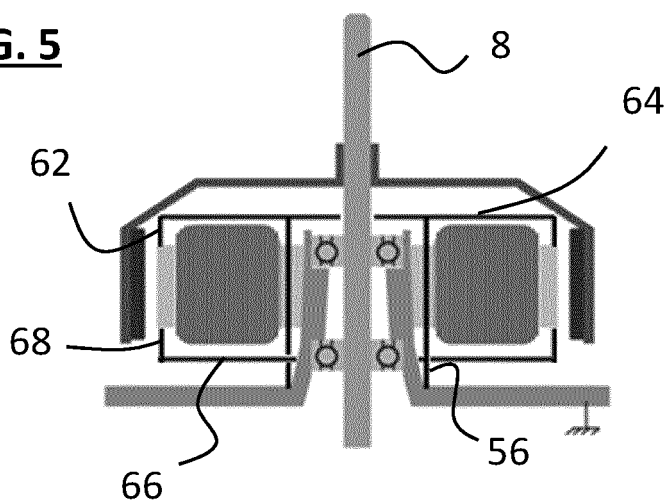
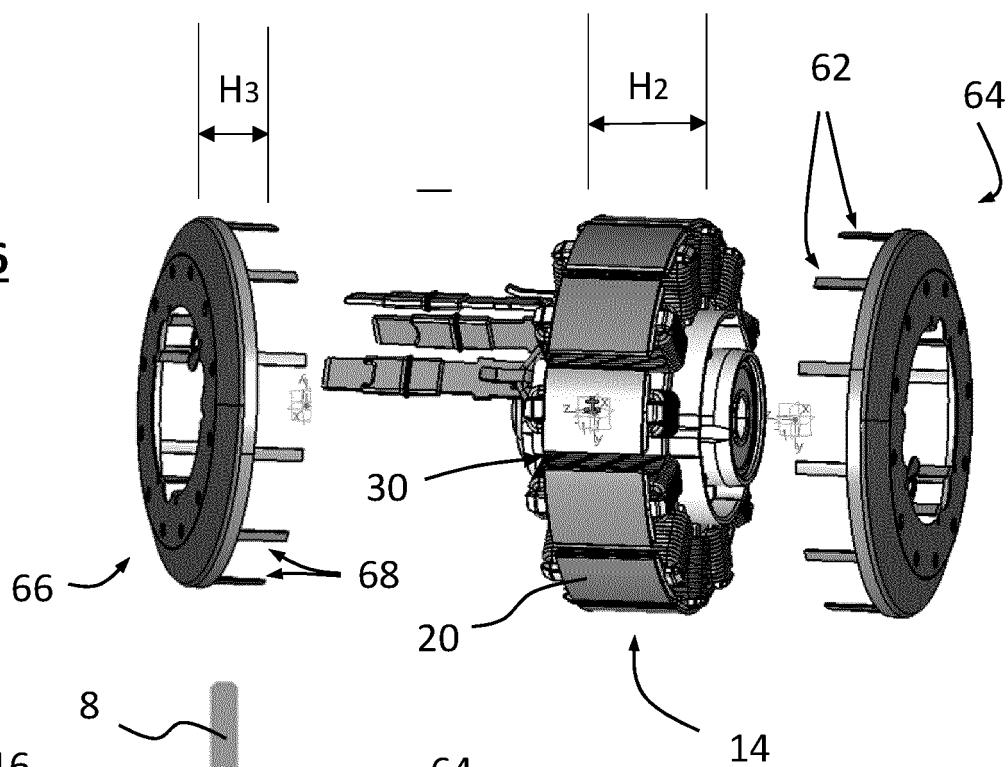
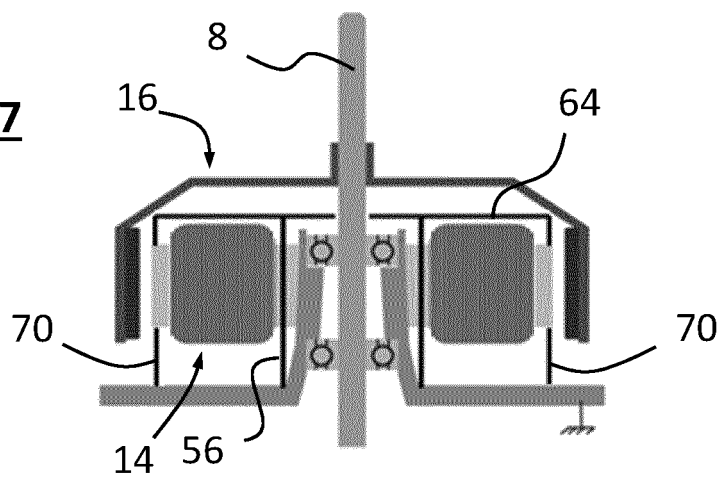


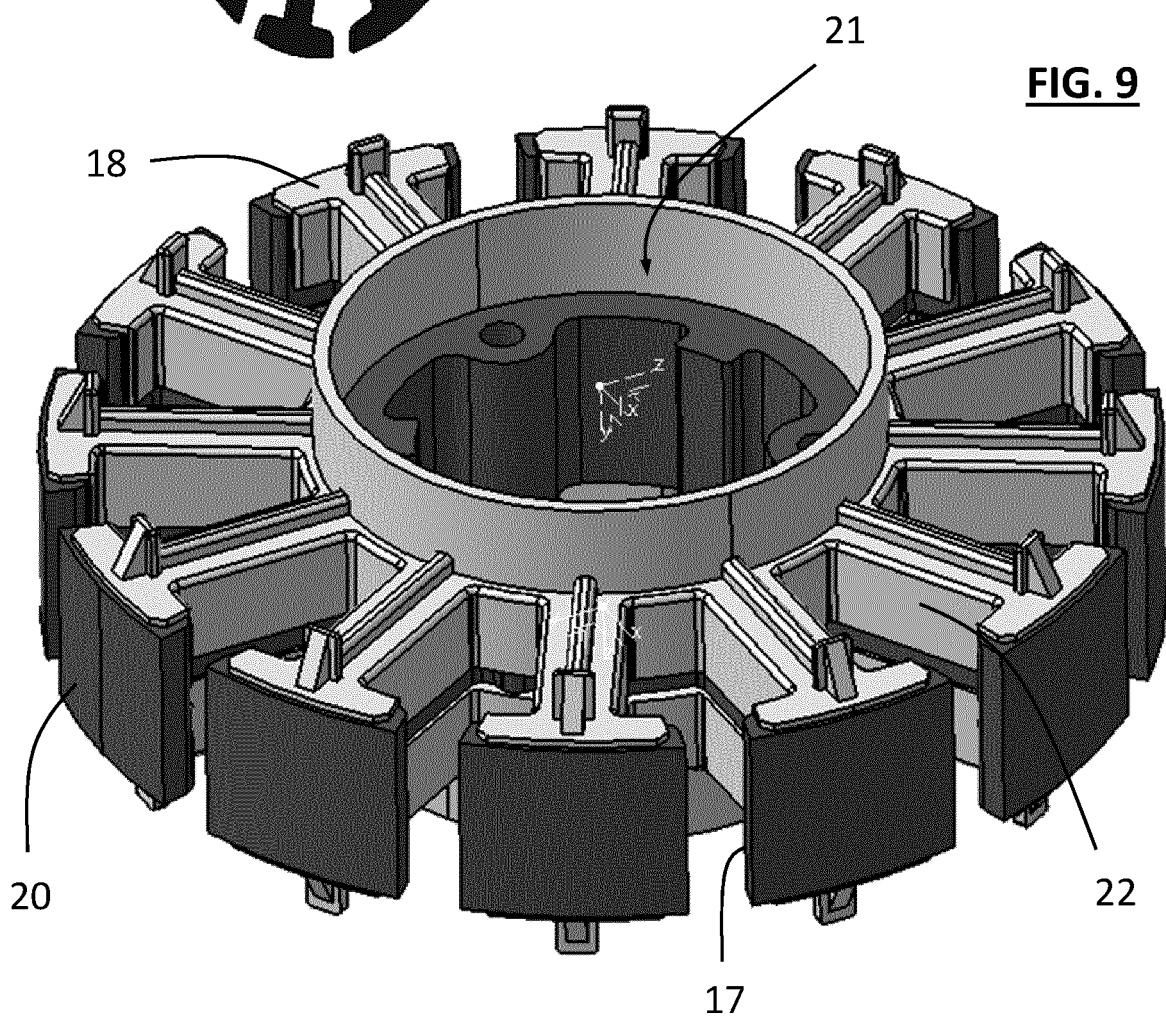
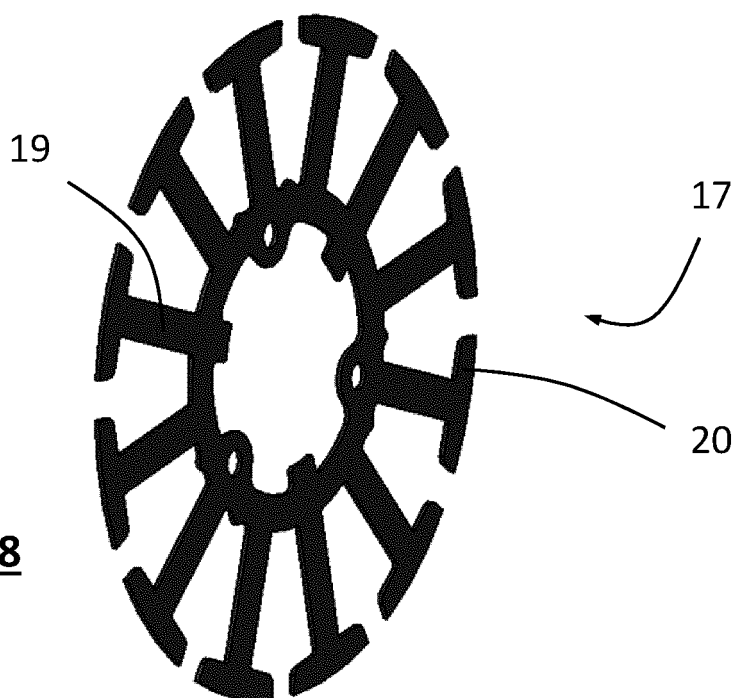
FIG. 4



2 / 3

FIG. 5**FIG. 6****FIG. 7**

3 / 3





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 822534
FR 1557179

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 2013/098309 A2 (BOSCH GMBH ROBERT [DE]; BENECKE JENS [DE]; WOHLHAUPTER RALPH [DE]) 4 juillet 2013 (2013-07-04)	1,30	H02K11/00 B60H1/00
Y	* page 4, ligne 5 - page 6, ligne 24; figure 1 *	28,29,31	
Y	GB 2 092 834 A (PAPST MOTOREN GMBH & CO KG [DE]) 18 août 1982 (1982-08-18) * page 2, ligne 74 - page 3, ligne 80; figure 1 *	28	
Y	FR 2 679 076 A1 (BOSCH GMBH ROBERT [DE]) 15 janvier 1993 (1993-01-15) * page 6, ligne 28 - page 8, ligne 21; figures 1-4 * * abrégé; figure 1 *	29,31	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			H02K
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
10 juin 2016		Zavelcuta, Florin	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1557179 FA 822534**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **10-06-2016**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2013098309 A2	04-07-2013	DE 102012201545 A1 WO 2013098309 A2	04-07-2013 04-07-2013

GB 2092834 A	18-08-1982	DE 3144629 A1 DE 3153746 C2 GB 2092834 A HK 7790 A SG 98987 G	08-07-1982 13-04-1995 18-08-1982 09-02-1990 03-06-1988

FR 2679076 A1	15-01-1993	DE 4122529 A1 FR 2679076 A1 IT 1280026 B1 JP 3372269 B2 JP H05199722 A	14-01-1993 15-01-1993 23-12-1997 27-01-2003 06-08-1993
